



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 87138

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur le décret n° 2014-1265 du 23 octobre 2014 JORF n° 0254 du 1 novembre 2014 relatif à l'adaptation des textes réglementaires pour tirer les conséquences de l'entrée en vigueur du principe « silence vaut acceptation » prévu à l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi que des décrets pris sur le fondement de cet article. Il lui demande de lui dresser le bilan.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87138

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6091

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)